
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 4 (1976)

DOI: 10.11588/fr.1976.0.48630

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

RENÉ PILLORGET

GENÈSE ET TYPOLOGIE
DES MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS
D' APRÈS UNE ÉTUDE RÉGIONALE

(La Provence de 1596 à 1715)

Entre la fin des guerres de Religion (qui s'échelonne sur plusieurs années, aux alentours de 1596) et le début de la Fronde (1648) l'ordre public s'est trouvé perturbé, en France, par un grand nombre de révoltes et d'incidents divers. Dans tous les manuels secondaires se trouvaient mentionnés, même au temps de notre enfance, les Va-Nu-Pieds de Normandie et les Croquants du Périgord. Dans un ouvrage aussi général que l'« Histoire de France » d'Ernest Lavisse, il était fait mention (à vrai dire très brièvement) de nombreux soulèvements anti-fiscaux. Concernant cet ensemble de troubles, aucun ouvrage de synthèse n'avait été élaboré jusqu'à la parution, à Moscou, en russe, du livre de Boris Porchnev intitulé « Les soulèvements populaires en France avant la Fronde ». Livre qui fut traduit en allemand en 1954, puis en français en 1963, et dont les thèses donnèrent lieu à une vive riposte de l'un des meilleurs spécialistes du XVII^e siècle français, Roland Mousnier.¹ Ne retenons que les as-

¹ Dans son livre, paru à Moscou en 1948, Boris F. PORCHNEV s'efforce d'expliquer les mouvements insurrectionnels qui se produisent alors par le choc de deux « fronts de classe ». D'un côté, selon lui, le pouvoir royal, la noblesse, le clergé, les officiers de justice et de finances; de l'autre, les paysans et la plèbe urbaine. D'un côté, les « dominants », de l'autre, les « dominés ». D'un côté, les bénéficiaires, et de l'autre les victimes d'un certain type de société. Dichotomie conforme à la philosophie officielle de l'U.R.S.S., le marxisme-léninisme. Bien entendu, il ne saurait être question, dans notre démarche, d'amalgamer en un seul bloc tous les historiens marxistes et d'assimiler leur manière d'écrire l'histoire à celle de Porchnev. Nous savons qu'il existe une grande distance entre son état d'esprit et, par exemple, celui d'un Ernest Labrousse ou d'un Jean Bouvier.

A l'interprétation de Porchnev, Roland MOUSNIER opposa la sienne dans un article intitulé « Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde », paru dans la Revue d'histoire moderne et contemporaine en 1959, et repris dans un recueil d'articles de cet auteur intitulé: La plume, la faucille et le marteau (Paris, 1970) pp. 335-368. Article qui constituait un sévère compte-rendu du livre de Porchnev.

Un fait apparaît indéniable: la faiblesse de la base documentaire de cet ouvrage, composé, pour l'essentiel, à partir des travaux de l'érudition locale du XIX^e siècle. Les seules pièces d'archives auxquelles l'auteur ait eu recours appartiennent à un fonds unique: une partie de la correspondance du Chancelier Séguier, conservée à la Bibliothèque Saltykow-Sshedrin, à Leningrad. Elles sont d'ailleurs assez peu nombreuses. D'autre part, s'il est légitime et même utile de publier des ouvrages de synthèse, il convient, lorsqu'ils portent sur des domaines où la recherche est encore en cours, de ne pas en tirer des conclusions par trop catégoriques. Or, celles de Porchnev manifestaient un extraordinaire dogmatisme. Enfin, à son interprétation de mouvements insurrec-

pects positifs de cette polémique. Elle se trouve à l'origine, d'une part, de la publication de nombreux textes inédits, tant en U.R.S.S. qu'en France;² d'autre part, de recherches entreprises par les élèves de Roland Mousnier avec l'intention de discerner la chronologie et l'ampleur de ces mouvements insurrectionnels, leur composition sociale, leur véritable nature.³ Certes, il ne pouvait être question, même en constituant une équipe, de retrouver et d'utiliser, dans toute la France, tous les documents relatifs aux *esmeutes, esmotions populaires, batteries, tumultes, révoltes, séditions, rixes, etc.* . . . Il s'avérait évident qu'il convenait de travailler dans le cadre d'une région, – de préférence dans celui d'une province d'Ancien Régime. J'ai choisi de le faire dans celui de la Provence, en grande partie parce que ce pays ne s'était trouvé le théâtre d'aucune de ces grandes insurrections que l'on trouve mentionnées dans tous les livres. Et, dans ce cadre territorial relativement restreint, je me suis efforcé d'aller le plus possible au fond des choses. Il fallut, tout d'abord, emprunter le chemin modeste de l'érudition locale, lire les »Histoires de Provence«, celles des grandes villes, ainsi que les monographies de petites communes, dans lesquelles les archives communales sont, en général de façon consciencieuse, utilisées par des chercheurs locaux; il fallut dépouiller les nombreuses revues provençales, emplies d'une utile érudition. Puis, il fallut avoir recours aux sources imprimées, essentiellement aux mémoires du temps. Dès cette première phase de l'entreprise, une liste déjà relativement longue de soulèvements put être établie. A la fois pour la compléter et pour étudier chacun de ces faits de la façon la plus minutieuse possible, il fallut avoir recours à deux masses de documents originaux, l'une rassemblée à Paris: les correspondances ministérielles, – et l'autre éparpillée dans les différents dépôts provençaux.⁴

tionnels, on pouvait en opposer une autre, découlant d'autres études locales, – et même de la partie de la correspondance de Séguier conservée à Paris à la Bibliothèque Nationale. En fait, riches et pauvres, nobles et roturiers ne s'affrontent pas, en général, mais s'opposent violemment, ensemble, à l'intrusion et à l'action des agents de l'Etat. Très souvent les pauvres se soulèvent à l'instigation des nobles ou des riches, – ou même à l'instigation des officiers royaux, – contre les décisions quasi-anonymes prises à Paris et contre les commissaires chargés de les faire appliquer dans les provinces.

² Du côté français, Lettres et mémoires adressés au Chancelier Séguier (1663–1649) recueillis et publiés par Roland MOUSNIER (Paris, 1964, 2 vol.); du côté soviétique, Vnutrenniaia politika frantsuzkogo absolioutizma 1633–1649 rr (Documents pour servir à l'histoire de France au XVIIe siècle. Lettres et mémoires adressés au Chancelier Séguier de 1633 à 1649 . . .) recueillis et publiés par Alexandra D. LUBLINSKAYA (Moscou, 1966).

³ Citons, en particulier, la thèse d'Yves-Marie BERCÉ: Histoire des Croquants. Etude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le Sud-Ouest de la France (Paris–Genève, 1974, 2 vol). Ma propre thèse est intitulée Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715 (Paris, 1975).

⁴ Les correspondances ministérielles concernant la Provence se trouvent, comme celles relatives à d'autres provinces, au Ministère des Affaires Etrangères (Mémoires et documents, France, volumes 1700 et suivants) aux Archives du Ministère de la Guerre, à Vincennes (série A1, les lettres classées par ordre chronologique se trouvant mêlées à celles qui traitent d'autres provinces) aux Archives Nationales (série G7) et enfin à la Bibliothèque Nationale (de nombreuses pièces, mais très dispersées).

Grâce à la première, il fut possible de collecter de nombreux faits nouveaux, d'esquisser déjà des interprétations et de pénétrer au cœur de sujet. Mais ce fut la seconde qui fournit à ma recherche les éléments les plus importants. Il convient cependant de préciser que si l'apport des archives des Cours Souveraines (Parlement, Chambre des Comptes) s'est révélé fort fructueux, il est toutefois apparu insuffisant pour étudier d'une manière vraiment précise un mouvement insurrectionnel, pour discerner ses antécédents, les facteurs de son déroulement et surtout ses composantes sociales. La nécessité de recourir aux archives communales n'a pas tardé à apparaître. Je l'ai fait pour procéder à l'étude, la plus minutieuse possible, de tous les mouvements insurrectionnels que j'avais pu, – soit par des travaux antérieurs, soit par diverses sources imprimées ou manuscrites, – localiser et dater. Il eût été évidemment souhaitable de pouvoir procéder à une prospection systématique de tous les dépôts d'archives communales et d'établir un répertoire de tous les mouvements insurrectionnels survenus en Provence depuis la fin des guerres de Religion (1596) jusqu'à l'éclatement de la Fronde et même jusqu'en 1715. Mais la province comportait quelque six cents communes, et les forces d'un seul chercheur n'auraient pas suffi à cette tâche. Pour les archives des communes autres que celles où je savais que s'étaient déroulées une ou plusieurs émeutes, je dus me contenter du dépouillement des inventaires (très détaillés pour bon nombre de communes du Var, indigents ailleurs) ainsi que d'un certain nombre de sondages. De toute façon, il y a peu de probabilité qu'une révolte ou qu'une émeute importante n'ait pas donné lieu à une action judiciaire, soit au niveau de la sénéchaussée, soit au niveau des Cours Souveraines, – ou même à une lettre ou à un rapport envoyé à Paris. En effet, l'administration française a atteint, dès le début du XVII^e siècle, un degré relativement élevé de centralisation.

Le comte de Provence est le roi de France, et il est représenté à Aix par un Gouverneur, un grand seigneur nommé par lui, – l'intendant ne devenant, selon une formule célèbre, *le roi présent dans la province*, qu'au cours de la seconde moitié du siècle. Les Cours Souveraines y constituent les principaux organismes judiciaires et administratifs: avant 1660, lorsque le Gouverneur

Les Archives départementales et municipales de départements héritiers de l'ancienne Provence sont extrêmement riches, ainsi, notamment, que les bibliothèques Méjanès (à Aix) et Inguimbertaine (à Carpentras).

Deux thèses importantes traitent de la Provence au XVII^e siècle: celle d'Adolphe CREMIEUX, *Marseille et la Royauté pendant la minorité de Louis XIV* (Paris, 1917) à laquelle on ne saurait, sans injustice, reprocher de n'avoir pas attaché aux facteurs d'ordre économique et social toute l'importance que leur donnent les historiens d'aujourd'hui; celle de René BAEHREL, *Une croissance: la Basse-Provence rurale depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution. Essai d'économie historique statistique* (Paris, 1961) qui repose sur une riche documentation économique.

En dehors de ces deux livres, on ne disposait, pour une étude de la société et des mouvements insurrectionnels, que d'études de détail.

est absent, c'est le Parlement qui prend en mains le gouvernement de la province. Enfin, la population est représentée, d'une façon permanente, par les *procureurs du pays* (essentiellement l'archevêque et les consuls d'Aix) et d'une façon périodique par les Etats (réunis jusqu'en 1639) comprenant des représentants des trois ordres, et par l'Assemblée des communautés (c'est-à-dire des communes) réduite à ceux du Tiers Etat. La Provence constitue un *pays d'Etats* très caractéristique, doté d'un statut, c'est-à-dire de privilèges, invoqués très souvent par ses notables dans leurs discussions avec les agents du pouvoir central. Toutefois, le trait le plus caractéristique de la vie provençale se trouve constitué par la très large autonomie des communes, grandes ou petites, notamment en matière fiscale. Les quelque six cents *communautés* sont administrées par des consuls (deux, trois, voire quatre) élus chaque année par le Conseil, selon des modalités variables selon des lieux. Elles constituent autant de petites républiques. Mais leur régime n'en est pas pour autant démocratique: l'élection, bien souvent, n'est qu'une cooptation, et les affaires publiques sont, en fait, gérées par les *plus apparens*, c'est-à-dire par les notables. Dans certaines villes, une partie d'entre eux sont des nobles. Mais comme dans la plupart des communes il n'en séjourne aucun, les *plus apparens* sont tout simplement les habitants les plus riches et les plus instruits, – ces deux qualités n'étant d'ailleurs nullement exclusives l'une de l'autre. Quant au clergé, il est strictement tenu à l'écart des affaires communales. Ce sont les *plus apparens* qui, dans une large mesure, sont les maîtres de la répartition de l'impôt, au niveau local. Et, de fait, la fiscalité confère à un grand nombre de mouvements insurrectionnels survenus dans la province comme une sorte d'apparente unité. Fait qui n'est pas particulier à la Provence, mais qui semble devoir, dans son cas, s'expliquer par la conjonction d'une raison d'ordre structurel et d'une raison d'ordre conjoncturel. Raison d'ordre structurel: la pauvreté de l'ensemble du pays, constitué surtout de montagnes et de collines calcaires, où l'on ne peut guère qu'élever des moutons. Seuls les terroirs d'Arles et de Tarascon et le bassin d'Aix disposent de larges étendues de bonnes terres consacrées à la polyculture méditerranéenne classique, – blé, vigne, olivier. Plusieurs ports trafiquent bien avec l'Afrique du Nord, l'Espagne, l'Italie et l'Orient, mais vivent un peu en marge de la province, – ainsi Marseille. Raison d'ordre conjoncturel: en 1596, la Provence émerge de trente ans de troubles politico-religieux, dont les six ou sept dernières années ont été particulièrement graves. La plupart des communautés, – toutes, probablement, – ont de lourdes dettes. Pour les amortir et en régler les intérêts, il est nécessaire d'établir (outre celles qui servent à acquitter les *deniers du roi et du pays*) une taxe supplémentaire. Or, les modalités de cette dernière, établies par les consuls et le Conseil de chaque communauté, peuvent ne pas être approuvées par tous les habitants. De là, des protestations, des manifestations, des chocs, des émeutes.

Tout au long du XVII^e siècle, il n'est guère d'année où l'on ne relève, en Provence, une ou plusieurs émeutes, – ou tout au moins un ou plusieurs incidents violents, mettant en jeu un certain nombre de personnes. Un dénombrement brut, rassemblant évidemment des faits de gravités très différentes, répartis dans le temps de façon inégale, en accuse 374, entre 1596 et 1715. On relève une période de densité maxima entre 1648 et 1660: 115 incidents en douze ans, – à l'intérieur de laquelle trois temps peuvent être distingués: les *mouvements de la province*, c'est-à-dire la Fronde (1648–1653); l'accalmie (1653–1658); la recrudescence des troubles, »phénomène d'écho«, assez bref, assez violent, qui touche Marseille, Aix et Draguignan, crise qui s'insère dans un ensemble assez vaste qui n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble, – une arrière-Fronde qui touche la France du Nord-Ouest au Sud-Est, du Massif Armoricaïn à la Provence en passant par la Sologne et par certaines parties du Haut-Languedoc. L'entrée de Louis XIV, le 2 mars 1660, par la brèche ouverte dans le rempart de Marseille, marque l'avènement de l'ordre monarchique. L'atmosphère générale change complètement, et ceci est sensible non seulement dans le ton et le contenu mais même dans le nombre et l'aspect matériel des documents. Certes, cette période de densité maxima se trouve encadrée par deux autres au cours desquelles les incidents ne se trouvent pas en nombres très dissemblables: 149 en 52 ans, entre 1596 et 1648; et 110 en 55 ans, entre 1660 et 1715. Toutefois, ils apparaissent de gravités très différentes. Les morts sont beaucoup plus nombreux et les dégâts matériels beaucoup plus importants avant 1648 qu'après 1660. Et surtout, avant la Fronde, on agit à l'égard du pouvoir royal, en mainte circonstance, avec une audace, avec une désinvolture qui seraient inconcevables après 1660. On est alors entré dans l'ère de la »monarchie administrative«: l'Etat est devenu incomparablement plus fort.⁵

Plutôt que de donner raison à l'historien français ou à l'historien russe, il apparaissait intéressant, au cours de cette recherche, de pénétrer la nature de ces mouvements insurrectionnels, de dégager le caractère essentiel (ou les caractères essentiels) de chaque incident; enfin, de ramener un certain nombre

⁵ La soumission de la Provence à l'ordre monarchique devient sensible, et d'une manière éclatante, dans le domaine monumental. L'autorité royale ne manque pas, après 1659, de marquer certaines villes de son empreinte. Les ruines de la Tour de l'Horloge dominant pour longtemps Draguignan, symbole du châtiement infligé à une communauté turbulente. Le rempart de Marseille demeure entamé d'une vaste brèche, en attendant que la ville soit transformée, remaniée et considérablement agrandie. Et surtout la construction d'une forteresse est menée avec une exemplaire rapidité. Forteresse dont la puissance militaire se double, elle aussi, d'un symbole. Dernière ville française à jouir d'une autonomie proche de l'indépendance, Marseille se trouve désormais pleinement intégrée dans le royaume. Elle est soumise à la loi commune. Événement qui clôt une époque de l'histoire de la France. En 1596, lors du ralliement de la ville, Henri IV s'était écrié: *C'est maintenant que je suis roi de France*. En 1661 son petit-fils met fin aux dernières convulsions de l'esprit frondeur et fait frapper une médaille portant pour seule légende: *Marsilia arce munita* (B. N., Cabinet des Médailles, Série royale Louis XIV, Ae No 590, 66 A 15589).

de faits, en apparence extrêmement variés, à un nombre réduit de types présentant une portée aussi universelle que possible. Or, dans la très grande diversité des 374 mouvements insurrectionnels discernés en Provence entre 1596 et 1715, il serait possible d'établir un classement en deux grandes catégories: d'une part, les mouvements spontanés, d'autre part, les mouvements préparés à l'avance. Et il ne serait pas faux, d'ailleurs, de dire que Porchnev a surtout mis l'accent sur les premiers et Mousnier sur les seconds. Lorsque l'on évoque des mouvements populaires spontanés, on cite immédiatement l'émeute de la route, du pont, du marché ou du moulin, comme le faisait Ernest Labrousse; on songe, en se référant à certains textes ou à certaines gravures, à la ruée de la population d'un bourg ou d'un village vers le convoi de blé qui passe sur la route. Ce phénomène n'est pas inconnu en Provence. Toutefois, il ne s'y produit qu'exceptionnellement avant les grandes crises de la seconde moitié du règne personnel de Louis XIV.⁶ On pense également à la crise de colère qui survient lorsqu'un boulanger refuse, en paiement, les espèces monétaires interdites par décision royale, – ainsi les piécettes de billon émises en Avignon. C'est ce qui se produit, par exemple, à Marseille, le 27 juin 1644.⁷ L'explosion d'hostilité, phénomène psychologique spontané, peut également se produire pour une raison d'ordre religieux: ainsi lors des émeutes anti-protestantes de Salon (1615) et de Forcalquier (1626). Ou pour une raison toute autre. Le 14 mars 1620, par exemple, les Marseillais apprennent que tout l'équipage d'un bateau de leur ville a été massacré par les pirates d'Alger. Or, depuis des mois, une ambassade de Turcs d'Alger séjourne dans une maison située près du port. La foule court aux armes et la massacre. On relève 51 morts, – 45 Turcs et 6 Marseillais.⁸ Parmi les mouvements préparés

⁶ Sur les émeutes frumentaires, cf. L. TILLY, La révolte frumentaire, forme de conflit politique, in: *Annales E. S. C.*, 27^{ème} année, No 3, mai-juin 1972, pp. 731-757. Les émeutes de cette catégorie sont relativement fort peu nombreuses en Provence, même au cours des crises de 1678-1679, 1692 et 1709. Aucune n'est grave.

⁷ Un auteur provençal de la fin du XVII^e siècle notait déjà que *l'éversion et la ruine du corps social provient souvent du cours illégitime et frauduleux de la monnaie . . . de là on voit sourdre et pulluler, comme d'une pépinière, la semence des esmotions et séditions populaires*. En fait, on relève des émeutes de ce type dès le Moyen-Age. Sur les incidents survenus à ce propos au XVII^e siècle, cf. notre article Les problèmes monétaires français de 1602 à 1689, in: *XVII^e siècle*, No spécial Aspects de l'économie française au XVII^e siècle, 1966, Nos. 70-71, pp. 107-130, en particulier p. 124.

⁸ Pour que se produise une explosion d'hostilité, il est nécessaire qu'il existe certaine tension psychologique. Par exemple, en temps de pain cher, ou de disette, le pauvre considère le riche avec plus d'envie et de hargne que d'habitude, et il lui arrive également de rendre les autorités responsables de la situation générale. Et cette disposition d'esprit est encore plus prononcée en cas d'épidémie. D'autre part, en cas de prise d'armes protestante dans le royaume, les communautés supportent plus mal que d'habitude la présence en leur sein d'une minorité de dissidents. Et en un temps où la piraterie barbaresque est considérée comme un obstacle majeur à la prospérité de leur ville, les Marseillais se trouvent de plus en plus irrités, à mesure que leur séjour s'allonge, de la présence d'une soixantaine de Turcs entretenus aux frais de la communauté dans une maison située au bord du Lacydon, sous les yeux de tous.

à l'avance, voire organisés, l'émeute électorale, destinée à empêcher une élection consulaire, apparaît relativement fréquente, aussi bien à Marseille que dans des petites villes ou dans des villages. Également l'émeute organisée pour faire pression sur les consuls et le Conseil d'une ville pour les amener à ne pas voter une taxe; également, l'émeute organisée pour empêcher sa perception. Autre mouvement préparé, mais d'une toute autre gravité: l'expédition destinée à empêcher les agents des fermes royales de remplir leur mission; en juin 1615, les cabanes abritant les bureaux de perception de la traite foraine (une taxe royale frappant les marchandises transportées de Marseille vers l'intérieur du pays et réciproquement) sont brûlées par des groupes de cavaliers organisés par les *plus apparens* de la ville.⁹ Fait plus grave encore: l'émeute organisée pour faire fuir un agent du roi. Le procédé est employé en Arles en 1601, et même bien plus tard, pour chasser un commissaire royal venu pour imposer une élévation du prix du sel.¹⁰ Il l'est, de façon très spectaculaire, à Aix, en 1630, pour faire fuir un intendant chargé d'instaurer dans la province de nouveaux officiers de finances, les élus. Le tocsin sonne, et ses bagages sont brûlés sur la place publique.¹¹ Lors d'épisodes semblables, il n'est nullement question de faire à l'intrus le moindre mal. L'opération consiste à lui monter un *charivari*, – en italien *chiaraviglio*, – à lui faire très peur, à le faire s'enfuir.¹² Cependant, il peut arriver que la foule, trop excitée par les discours

Les manifestations spontanées de colère collective se déchaînent à partir de lignes de clivage permanentes: pauvres/riches, administrés/administrateurs, *menu peuple/plus apparens*, catholiques/protestants, chrétiens/musulmans, Provençaux/Turcs, – lignes de clivage que certaines circonstances rendent tout à coup plus sensibles.

Cependant, il est des tensions psychologiques qui ne sont nullement spontanées, mais provoquées par divers notables qui jouissent d'un grand crédit parmi les habitants de leur commune, et qui, en un temps où la presse est inexistante, jouent un rôle capital dans leur information.

⁹ Bibliothèque Méjanes, manuscrit 929 p. 16. – Biblioth. Inguimbertaine, ms 1876, fol. 683. – Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 2720 (non folioté). – B. N, ms frs 15582 fol. 22, 45, 57, 59, 68.

Cette affaire apparaît très caractéristique des audaces que l'on pouvait se permettre en période non seulement de régence, mais d'inquiétude politique: Louis XIII épouse alors Anne d'Autriche, et l'on craint les réactions protestantes. Dès que la Régente commence à négocier avec Condé, elle accorde aux Marseillais une *abolition* pour les attentats commis le soir du 16 juin 1615. Cf. Archives communales de Marseille, FF 30; Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B. 3344 fol. 1582–1587.

¹⁰ Archives communales d'Arles, BB 20 fol. 109vo–110. – B. N, ms 23196 fol. 423. – Arles, qui avait de gros besoins de sel à cause de ses importants troupeaux de moutons et des nécessités de conservation du poisson, jouissait d'un statut spécial en ce qui concernait le prix du sel. Ce privilège ne sera sérieusement entamé qu'après la Fronde.

¹¹ Cf. notre article: Les Cascadeux. L'insurrection aixoise de l'automne 1630, in: XVIIe siècle, année 1964, No 64, pp. 3–30.

¹² Il convient de distinguer le *charivari* destiné à faire fuir un intrus du *charivari de nocés*, qui a donné lieu à une littérature historique, sociologique et folklorique abondante. C'est une coutume, pour l'ensemble des hommes ou surtout pour la jeunesse des villages, de venir le soir des nocés faire le plus de bruit possible sous les fenêtres du veuf qui se remarie ou de l'homme âgé qui épouse une jeune fille. La tradition veut que l'intéressé prenne la chose plaisamment et se rachète par une distribution d'argent, de vin ou de menus cadeaux. Or, il arrive qu'un marié par-

des organisateurs, échappe à ces derniers, et que l'affaire tourne mal. C'est ce qui arrive à Sisteron en juillet 1617, lorsque s'y présente un conseiller de la Chambre des comptes, chargé d'établir un bureau de la foraine entre Provence et Dauphiné. Les *plus apparens* organisent contre lui un classique *charivari*. Mais la foule va trop loin, et les apprentis sorciers ne peuvent la contenir. Elle massacre sauvagement le conseiller, – ce qui déchaîne les foudres de la justice royale, une série de condamnations à mort, et la suppression des privilèges de la ville.¹³

Il s'agit là d'un cas presque exceptionnel. En général, les mouvements insurrectionnels provençaux n'apparaissent pas très meurtriers. Entre 1596 et 1648, on dénombre 68 morts, mais l'émeute dirigée contre les Turcs à Marseille en 1620, – émeute d'un caractère très particulier, – entre dans ce total pour 51 unités. Sur les 17 qui restent, 14 ont été les victimes d'affrontements armés de partis locaux; 3 seulement ont été massacrés par une foule: cet officier de la Chambre des comptes, à Sisteron; le bourreau de la ville d'Aix, en 1631, au cours d'une émeute dirigée contre une exécution capitale; enfin, le commis d'un partisan, à Toulon en 1642.¹⁴ Il est difficile de dire d'une manière précise combien de victimes a faites la répression. Il semble qu'il n'y ait pas eu plus de dix pendus en quelque cinquante ans, entre 1596 et 1648. Les documents judiciaires contiennent de longues listes de condamnations, mais elles sont, le plus souvent, prononcées par contumacé. Les coupables se sont enfuis en Piémont, en Avignon, ou tout simplement à Marseille, où, avant 1660, il est pratiquement impossible à la justice royale de les faire arrêter. Quelques années plus tard, une amnistie, une *abolition* intervient, et les contumaces peuvent regagner leur communauté en toute quiétude.¹⁴ Le nombre des victimes des mouvements insurrectionnels provençaux (du fait des insurgés, de leurs adversaires ou de la répression ultérieure) demeure faible, même pendant la Fronde, et il l'est bien davantage après 1660: on ne dénombre que trois victimes d'émeutes ou de *séditions* entre cette dernière date et 1715. Le nombre des blessés, plus difficile à chiffrer, ne semble pas non plus considérable. Il en est de même des dégâts matériels, à l'exception du bassin d'Aix, ravagé par les troupes au cours de l'été 1649. D'autre part, il arrive qu'une foule pille. Mais les destructions sont souvent symboliques. On détruit les bureaux où l'impôt indirect est perçu, les balances qui servent à peser le blé ou le raisin sur lesquels doit porter telle taxe à la consommation.

ticulièrement grincheux ou détesté refuse de *racheter* le charivari. La plaisanterie tourne alors à l'aigre. Pour peu que le marié appelle sa famille au secours pour dégager les abords de sa maison, une rixe, des blessures et des procédures peuvent s'ensuivre. Et la rixe pourra être qualifiée d'«*esmotion populaire*». Cf. un cas précis, à Senez, en 1646, in Archives dep. Alpes de Haute-Provence, liasse B 1133.

¹³ Sur la tragique affaire de Sisteron, un ensemble essentiel de documents est constitué par la liasse B 3287 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

¹⁴ Archives communales de Toulon, liasse FF 614.

Parfois, les dégâts sont un peu plus importants. On détruit une écluse au sujet de laquelle la communauté se trouvait en procès avec un seigneur, au Muy, en 1624.¹⁵ On coupe les arbres d'une forêt dans laquelle tel autre seigneur interdisait de couper du bois, à La Barben, près d'Aix, au cours de l'automne 1630. On pille, au même moment, et l'on détruit les maisons où résident des partisans ou des associés de partisans.

La diversité des personnes ou des organismes contre lesquels se sont déroulés ces mouvements insurrectionnels est éclatante. Yves-Marie Bercé, travaillant sur le Sud-Ouest de la France, y a discerné quatre types d'émeutes : contre le pain cher, contre les gens de guerre, contre les recouvrements fiscaux, contre les fermes, — répartition qui démontre, une fois de plus, la diversité du territoire français, quelque soit l'angle sous lequel on le considère, et la distance qui sépare la Provence des provinces du Sud-Ouest, en dépit de nombreux traits communs. Les mouvements insurrectionnels provençaux, avant 1660, se trouvent dirigés, en majorité, contre les magistrats élus des villages et surtout des villes. Ce qui revient à dire que ces mouvements sont l'expression des luttes des partis entre lesquels se répartissent les *plus apparens* des communautés. L'un des partis détient les charges de consuls, et l'autre veut les lui enlever. Si les moyens légaux s'avèrent insuffisants pour s'assurer la victoire, il peut se trouver amené à employer la force. C'est là un fait propre aux communes de la France méridionale qui n'a été souligné ni par Porchnev ni par Mousnier. On se bat pour conquérir le prestige et le pouvoir que confèrent les fonctions consulaires. Mais on se bat aussi pour le troisième des biens rares : l'argent. Car une fois maître de l'Hôtel-de-ville, le parti vainqueur établira les modalités fiscales qui agréent à ses membres, et dans certains cas au moins, ce seront eux qui prendront à ferme la perception des impôts et qui s'enrichiront. Les émeutes et incidents divers qui émaillent la vie marseillaise entre 1635 et 1648 rythment les différentes phases d'une lutte qui met aux prises deux groupes d'hommes d'affaires et dont l'enjeu n'est autre que l'adjudication des fermes des taxes qui frappent les marchandises importées du Proche-Orient.¹⁶

Après les soulèvements contre l'autorité consulaire, ce sont les

¹⁵ Arch. dep. du Var, B 360 (à la date du 4 juillet 1624). — Les minutes du notaire du Muy, Bertrand Valence, même dépôt, E 3243 fol. 24, 91, 410 vo, 434 vo, 657, nous révèlent que les principaux coupables de ce bris d'écluse, aboutissement d'un long conflit concernant une affaire d'arrosage de terres, ne sont pas des paysans mais un maçon, un greffier, un praticien, et un maître de poste.

¹⁶ L'un de ces groupes est constitué par les *négocians intéressés dans le commerce d'Égypte*, qui font, semble-t-il, le plus gros de leurs affaires à Alexandrie. De tous les marchands, ce sont eux qui supportent les charges fiscales les plus lourdes : non seulement 3% pour le droit de consulat, 2% pour le droit d'Alep, 3% pour amortir les dettes contractées jadis dans l'intérêt du commerce par M. de Cély, ambassadeur de France à Constantinople, mais en plus, depuis 1628, un droit de 5% particulier à Alexandrie. Soit un total de 13% contre 8% seulement de taxes pour les négociants commerçant dans les autres Echelles. En outre, ces charges se trouvent encore alourdies

mouvements dirigés contre l'institution et la levée des impôts établis dans le cadre de la communauté, – *piquet* sur le blé ou sur les raisins, *capage* ou taxe par tête d'habitant, – qui sont les plus nombreux. Leur liaison avec les premiers est parfois évidente.¹⁷ On relève, en troisième position, les mouvements dirigés contre les représentants de la justice royale, dont l'exemple le plus courant est constitué par la *recourse de prisonnier*, – l'émeute dirigée contre l'officier royal qui a procédé à une arrestation. La solidarité des membres de la communauté se manifeste alors contre lui avec éclat.¹⁸ En quatrième position, les mouvements dirigés contre la fiscalité royale proprement dite, notamment contre les taxes sur la circulation des marchandises. Et l'on se trouve ensuite en présence d'un véritable éparpillement, en présence d'incidents moins nombreux que les précédents, mais relevant de catégories relativement nombreuses: mouvements dirigés contre les soldats (en augmentation après 1635, et au cours du règne personnel de Louis XIV), contre l'autorité ecclésiastique,¹⁹ contre les représentants directs de l'autorité royale (gouverneur, commissaires, plus spécialement intendants), contre les protestants, contre l'étranger, contre le haut prix du pain, contre l'interdiction ou la diminution de valeur de certaines monnaies . . . On se trouve en présence d'une répartition nettement différente de celle que l'on relève dans le Sud-Ouest du royaume.

Le dernier trait d'ensemble des mouvements insurrectionnels provençaux du XVII^e siècle réside dans l'extrême inégalité de leur répartition, tant géographique que chronologique. En ce qui concerne la première, il convient de souligner qu'il ne s'est produit, à aucun moment du siècle, une insurrection généralisée de la province ou d'une partie appréciable de la province. Aucun fait qui soit comparable en importance à l'insurrection des Croquants ou à celle des Va-nu-pieds; aucune «guerre paysanne», aucune dissidence portant sur une aire d'une certaine ampleur territoriale.²⁰ Les soulèvements proven-

par la malhonnêteté du fermier des 5% d'Alexandrie, qui, systématiquement, fait avantager par ses employés les négociants de La Ciotat aux dépens de ceux de Marseille. Or, il est notoire que le fermier nominal n'est que le prête-nom de deux associés: le Ciotaden Grimaud de Régusse, président au Parlement, et le Marseillais Antoine de Valbelle, lieutenant de l'Amirauté. On conçoit d'autant mieux la haine des négociants à l'égard de ce dernier qu'il a fait attribuer à son tribunal, par un arrêt du Conseil, tous les différends relatifs aux 5% d'Alexandrie: il s'y trouve donc à la fois juge et partie. Les négociants détestent en Valbelle le partisan qui, associé également à Régusse dans la ferme des 3% de M. de Cézy, les pille et veut les tenir à sa merci.

¹⁷ Cf. Histoire de Marseille, publiée sous la direction d'Edouard BARATIER (Toulouse, 1973) pp. 178–182.

¹⁸ *Recourses de prisonnier* particulièrement caractéristiques à Bagnols, en 1599 (A. départ. du Var, B 349 et Archiv. comm., BB 4 fol. 31 vo) à Roquebrune sur l'Argens en 1606 (A. départ. du Var, B 351) à Vence la même année (A. départ. des Bouches-du-Rhône B 2702 et A. comm. B 42 fol. 64 vo–65) etc. . . . Dans cette catégorie on inclura les nombreux mouvements soulevés pour empêcher une exécution capitale (ex. à Marseille en 1604 et en 1627).

¹⁹ Cf. notre article: Réforme monastique et conflits de rupture dans quelques localités de la France méridionale au XVII^e siècle, in: Revue historique, janvier-mars 1975, pp. 77–106.

²⁰ Les «cartes de localisation» publiées en annexe de la traduction française du livre de Porchnev,

çaux ont été sporadiques, relativement disséminés dans l'espace. D'autre part, sur 600 communautés provençales, 60 seulement ont connu un ou plusieurs mouvements insurrectionnels, – à ma connaissance, du moins. La Haute-Provence, où le peuplement est plus faible, où de vastes espaces déserts coupent le feu de la violence, apparaît beaucoup plus calme que la Basse-Provence. Enfin, la majorité des incidents (et les plus graves d'entre eux) se sont déroulés dans les villes: à Marseille, à Aix, en Arles, à Tarascon, à Salon, à Toulon, à Draguignan, à Sisteron.

Quant à la répartition chronologique de ces mouvements insurrectionnels, elle pose le problème de leur genèse. Or, il est une période qui se prête particulièrement bien à l'examen de cette répartition, ainsi qu'à la recherche des facteurs qui l'ont déterminée: les 52 années 1596–1648, qui séparent la fin des guerres de Religion du début de la Fronde; après 1648, en effet, l'historien se trouve en présence d'une cascade d'évènements beaucoup plus complexes et même d'un ensemble organique de faits, pour l'analyse duquel un fil directeur est nécessaire, – précisément cette typologie que nous nous efforçons d'élaborer. Entre 1596 et 1648, on relève en Provence, avons-nous dit, 149 mouvements insurrectionnels d'ampleur et de gravité très diverses. Plus précisément, on dénombre:

de 1596 à 1610, en quatorze ans: 33 incidents;

de 1610 à 1622, en douze ans: 30 incidents;

de 1622 à 1629, en sept ans: 8 incidents;

de 1629 à 1631, une concentration de 19 mouvements insurrectionnels, accompagnée de divers phénomènes marginaux. L'automne 1630, en particulier, est marqué, à Aix, par l'insurrection dite des *Cascaveù*, – c'est-à-dire des clochettes, du nom de l'insigne des insurgés.

De 1631 à 1633, en deux ans: 9 incidents.

En 1634: 4 mouvements insurrectionnels, survenant en quelques semaines. Le roi a voulu hausser le prix du sel, le tripler, – ce qui se trouve à l'origine de quelques troubles, de quelques remous, mais dont aucun ne prend un caractère tragique.

Et de 1635 à 1648, les incidents se succèdent à une cadence plus rapide: 46 en treize ans. On peut discerner quelque mutation dans leur répartition: les incidents d'origine monétaire deviennent plus nombreux, ainsi que les mouvements dirigés contre la fiscalité ou la para-fiscalité royale, – notamment contre les ventes d'offices. Enfin, les chocs entre population civile et troupes deviennent eux aussi, un peu plus nombreux.

Comment s'explique cette répartition?

De 1596 à 1610, la vie de la province se trouve profondément marquée par les conséquences de la guerre civile. Les communautés endettées se trouvent obligées d'établir une fiscalité locale relativement lourde. Son poids et surtout ses modalités donnent lieu à des querelles et à des affrontements multiples.

De 1610 à 1622, si la fréquence des incidents demeure sensiblement la même, leur caractère tend à se modifier. Ils sont, dans l'ensemble, plus graves,

pp. 665–676, donnent une idée très fautive de la situation réelle de la Provence, – et sans doute aussi d'autres provinces. Le grisé destiné à indiquer les «campagnes révoltées» recouvre la plus grande partie du territoire provençal sur la carte de l'année 1637 (p. 672) sur celles de 1639 (p. 673) 1643, 1644 (p. 675) et 1645 (p. 676). Ce qui est en contradiction absolue avec les faits.

ou plus exactement ils témoignent de beaucoup plus d'audace. Ce qui s'explique par la conjoncture de régence, donc d'affaiblissement du pouvoir royal.

De 1622 à 1629, le calme s'explique en partie par le fait que les dettes des communautés sont, dans une large mesure, amorties; en partie aussi par un très net renforcement du pouvoir royal.

Le crise de 1629-1631 est due à la conjonction de deux facteurs. D'une part, une série de mauvaises récoltes, suivie d'une épidémie de peste qui a surexcité les antagonismes sociaux et rendu beaucoup d'Aixoïis psychologiquement disponibles pour l'émeute. D'autre part, une atteinte portée au statut de la province, avec le projet d'instauration d'*élus*, – en un temps où le pouvoir de Richelieu apparaît vacillant. L'insurrection des *Cascaveu* débute quelques semaines avant la Journée des Dupes et s'achève quelques semaines après.

Enfin, après 1630, et surtout après 1635, l'augmentation du nombre des incidents doit être mis en rapport avec l'entrée progressive de la France dans la guerre de Trente ans, et avec le développement de ses conséquences d'ordre administratif et fiscal. En outre, en 1643, s'ouvre une nouvelle période de régence.

Dans la chronologie des troubles, la part du facteur économique apparaît tout à fait secondaire. En particulier, la montée des prix de 1622 n'est accompagnée d'aucune flambée d'émeutes.²¹ Nous nous trouvons en effet en présence d'un pays protégé de la disette grâce à sa situation maritime. Grâce à elle, il est toujours possible d'importer un complément de ravitaillement, d'Afrique du Nord ou d'ailleurs. Comme l'a très bien vu Jean Meuvret, la Provence fait partie d'une zone de sécurité relative en matière d'approvisionnement.²² Elle ne connaît de difficulté qu'en cas d'année exceptionnellement mauvaise. Et il est permis d'affirmer que le poids des grands événements d'ordre religieux, politique et militaire apparaît autrement important, dans la genèse des mouvements insurrectionnels provençaux, que celui de la conjoncture céréalière. Événements d'ordre religieux: le problème protestant, à lui seul, se trouve à l'origine d'un nombre d'incidents à peu près aussi élevé que celui des émeutes dites *de la faim*, – une quinzaine, – et ceci en dépit du fait

²¹ La mercuriale de Salon de Provence (Arch. comm., HH 3) montre que le prix du blé, en 1614, en 1615 (année où se produisent des troubles graves sur le territoire de la commune) se maintient aux alentours de 27 sous l'émine (*bled commun*) et entre 32 et 35 sous (*bled beau*). Ce n'est que dans le cours de l'été et de l'automne 1622 (donc sept ans après les troubles) qu'apparaissent des symptômes de crise des subsistances. Le blé atteint alors 48 sous l'émine en août, 54 en septembre, 55 en octobre, 53 en novembre, 54 en décembre 1622 et en janvier 1623. Et il ne se produit aucune émeute, ni à Salon, ni apparemment ailleurs.

²² Meuvret (Jean) *Études d'histoire économique* (Paris, 1971) p. 105. En année normale, les niveaux des prix «méditerranéens» des céréales sont plus élevés, en général que ceux des prix «continentaux». En outre, les hausses et les baisses sont moins brusques et beaucoup moins accentuées. Très rares sont, en pays méditerranéen, ces mouvements subits que l'on peut observer ailleurs, à l'intérieur de la France, ces hausses «formant des pointes extrêmement vives sur les graphiques et si frappantes par leur caractère violent et court». (Ibid., p. 124)

qu'il n'existe en Provence qu'une très faible minorité de dissidents. Evènements d'ordre politique: leur poids peut être capital. D'une part, la carence ou l'affaiblissement du pouvoir permet bien des audaces. Ainsi, par exemple, entre 1610 et 1622. D'autre part, il arrive que les événements qui surviennent à Paris enflamment les esprits à Aix ou à Marseille et qu'ils y aient très vite un contre-coup: ceci apparaît très nettement en 1630, un peu avant la Journée des Dupes, – et, à plusieurs reprises, au cours de la Fronde. Cependant, le facteur le plus important dans la genèse et le déclenchement des troubles n'est constitué ni par les crises des subsistances, ni par la dissidence religieuse, ni même par le retentissement des événements parisiens, mais par la conjoncture internationale et par ses conséquences de tout ordre. Son poids, déjà sensible lors des évènements de 1630, marque fortement tout le quart de siècle 1635–1660. La guerre entraîne l'alourdissement de la fiscalité, directe et indirecte, la création de nouveaux offices. De là certaine résistance, l'opposition des représentants de la province et des corps d'officiers. De là l'envoi de commissaires, des arrêts du Conseil, de nouvelles décisions prises à Paris, – et parfois l'épreuve de force. Ce ne sont pas les appointements de l'intendant, des quelques scribes et des quelques archers dont il dispose qui ont pesé d'un poids insupportable sur les finances de la province.²³ C'est la propension des agents de l'Etat à porter atteinte non seulement à des normes anciennes, mais parfois aussi à des valeurs qui est jugée inadmissible. Les mouvements insurrectionnels les plus redoutables naissent, avant 1648 et après, de l'union d'une ou de plusieurs autorités locales, – Procure du Pays, Cours Souveraines, Assemblée des Communautés, – et d'une ou plusieurs villes importantes contre une décision prise à Paris, que l'on considère comme une agression. Par exemple, les créations d'offices de 1630 et de 1647; l'augmentation du prix du sel de 1634. Plus tard, l'ordonnance du 30 novembre 1657, concernant la subsistance des troupes en quartier d'hiver, jugée attentatoire aux privilèges de la province.²⁴

²³ La thèse selon laquelle les soulèvements populaires français de la première moitié du XVIIe siècle seraient essentiellement dus à l'accroissement de la bureaucratie a été soutenue par H. R. TREVOR-ROPER dans son article: *The general crisis of the XVIIth century*, in: *Past and Present*, No 16, novembre 1959, pp. 31–64; discussion de cette opinion in *Trevor-Roper's general crisis. Symposium*, in: *Past and Present*, No 18, novembre 1960, pp. 8–42.

²⁴ Cette ordonnance prévoit que les communautés ne devront plus fournir aux troupes en quartier d'hiver des prestations en nature, mais de l'argent, plus précisément une somme fixe, par jour et par compagnie, obligatoirement payable 150 jours. Alors que les représentants de la province voient dans la subsistance accordée aux troupes une aide occasionnelle, – la nourriture et le logement d'un certain nombre d'hommes durant leur passage ou leur séjour, – le point de vue exprimé par Paris est très différent: on la conçoit comme un impôt supplémentaire. On sait très bien que les sommes demandées représentent beaucoup plus que la valeur des denrées qui seraient fournies aux troupes. Mais, comme l'écrit Mazarin, *le Roi n'envoie pas de delà des gens de guerre simplement pour estre logés et nourris, mais aussi pour leur donner moyen de se remettre en estat de servir* (Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et documents, France, t. 1722 fol. 13). Ce qui marque la volonté de Mazarin de développer le pouvoir de l'Etat, dans la province, sur un point lourd de conséquences.

En dépit de l'extraordinaire diversité des antécédents, des protagonistes, des localités et des circonstances, il est possible de discerner, dans la genèse des troubles, un nombre réduit de schémas, de mécanismes psychologiques.²⁵ A partir des études monographiques auxquelles j'ai dû procéder, et en tenant compte de l'apport des psychologues contemporains,²⁶ il m'a été possible d'élaborer quatre modèles qui rendent compte de tous les soulèvements, qu'ils soient spontanés ou non: la panique; l'explosion d'hostilité; le mouvement orienté vers les normes; le mouvement orienté vers les valeurs. Quatre modèles que l'on peut rencontrer isolés, mais que l'on trouve, plus fréquemment, étroitement liés, étroitement imbriqués, le modèle plus complexe naissant du moins complexe.

Beaucoup de soulèvements commencent par une panique: la peur de la faim, la peur des soldats, la peur de tel personnage que l'on voit galoper sur la route et s'approcher de la ville. Les psychologues définissent la panique comme une fuite collective qui peut elle-même se décomposer en trois moments: une incertitude, une anxiété, une conviction nouvelle qui, si pessimiste soit-elle, élimine l'incertitude et l'anxiété en rattachant les hommes les uns aux autres dans une même et nouvelle conviction. Pascal l'a très bien noté, en un raccourci saisissant: *Ils se cachent dans la presse et appellent le nombre à leur secours. Tumulte.*²⁷

Une panique peut très bien s'éteindre d'elle-même. Mais il arrive également qu'elle donne naissance à un phénomène plus complexe: une explosion d'hostilité. Tout se passe comme si la foule se trouvait furieuse d'avoir eu peur. Brusquement en colère, elle se rue contre la personne ou contre le groupe qui a déclenché la vague de panique, – ou contre une autre personne ou un autre groupe. Le mouvement peut s'arrêter avec le massacre ou avec la fuite de l'objet de cette explosion d'hostilité.

Mais il se peut aussi que cette dernière donne à son tour naissance à un phénomène plus complexe, le troisième de nos modèles. Le mouvement devient plus rationnel, en ce sens qu'il s'oriente vers les normes, que nous définissons comme la manière dont les problèmes locaux se trouvent réglés: élection des magistrats, salaires, prix, ravitaillement, mode de perception d'une taxe,

²⁵ La civilisation dont relèvent les protagonistes de ces révoltes et de ces luttes marque les unes et les autres de son empreinte. On ne peut dire vraiment qu'il existe un rythme saisonnier des *émotions populaires* en Provence. Tout au plus peut-on constater que les troubles frumentaires éclatent plus fréquemment au temps des semailles de printemps que lors de la *soudure*. Plus important que le facteur cosmique apparaît le rythme des semaines et du calendrier liturgique, donc un fait de civilisation. Ce sont les dimanches et les jours de fête que se déroulent en majorité les rassemblements et les émeutes. En revanche, on n'en relève aucune, sauf un soulèvement anti-protestant, en ces temps de recueillement qui précèdent Noël et Pâques. Enfin, dans les cris, lancés en provençal, dans les attitudes et dans les écrits, on sent affleurer quelques éléments surgis de la «culture populaire» ou de traditions religieuses locales.

²⁶ En particulier Neil J. SMELSER, *Theory of collective behaviour* (Londres, 1962).

²⁷ *Pensées*, section IV, 260.

etc. Il s'oriente vers les normes soit pour les modifier, soit au contraire pour les défendre contre une innovation. Il peut arriver qu'un résultat, qu'une concession, même partielle, de l'adversaire, satisfasse la foule la ramène au calme et entraîne sa dislocation.

Toutefois, il peut arriver également que les insurgés s'élèvent très au-dessus des problèmes de l'existence quotidienne; qu'ils continuent à agir, en orientant leurs actes soit vers la défense, soit, plus rarement, vers la modification des valeurs, c'est-à-dire des intérêts les plus élevés des communautés dont ils relèvent: leur religion; leur conception des rapports de leur province et du pouvoir central; les privilèges, le statut de leur province ou de leur ville ou de leur village.

Insistons sur ce point: chacun de ces quatre modèles peut être rencontré isolé. Il est des paniques qui naissent de l'approche (ou de l'annonce de l'approche) d'une troupe armée, qui précipitent les travailleurs des champs dans l'enceinte de la ville, qui font mettre cette dernière en défense au son du tocsin, – et qui n'ont pas d'autre suite. Il est des explosions d'hostilité qui ne semblent pas être précédées de la moindre panique, ainsi que des mouvements orientés vers les normes auxquels on ne discerne aucun antécédent de cet ordre. Mais il est plus fréquent de rencontrer deux, trois, ou même quatre de ces phénomènes associés dans un processus cumulatif, au déroulement plus ou moins rapide, – dans un schéma à quatre temps: la panique donnant naissance à l'explosion d'hostilité, cette dernière engendrant un mouvement orienté vers les normes, et celui-ci s'épanouissant en un mouvement de défense des valeurs. Processus cumulatif dont le meilleur exemple est fourni par la journée des barricades d'Aix, le 20 janvier 1649.

Elle a pour antécédents un grave conflit survenu entre le pouvoir royal et le Parlement de Provence. Le roi, pour vendre des charges, a fait ce dernier *semestre*, c'est-à-dire qu'il a doublé le nombre de ses membres, portant ainsi atteinte tant au prestige et à la puissance du corps (dont les officiers ne siègeront que six mois par an) qu'aux intérêts financiers des Parlementaires anciens. Le gouverneur de la province, le comte d'Alais, a fortement contribué à exécuter ses volontés. D'autre part, portant atteinte aux privilèges de la province, il a fait nommer consuls dans les villes les plus importantes des créatures à sa dévotion, – par ordre exprès envoyé de Paris, et non par élection. La nouvelle de la fuite à Saint-Germain de Mazarin, d'Anne d'Autriche et du jeune roi fait une profonde impression sur les Aixois. Le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien, alors que de nombreux paysans ont afflué vers la ville pour y participer à la procession traditionnelle, l'insurrection se déroule en quatre temps.

– Une panique s'empare de la foule qui suivait la procession en dehors des murailles d'Aix. Croyant à une subite charge des cavaliers du gouverneur, elle reflue en désordre à l'intérieur de la ville.

– Une explosion d'hostilité qui ne se tourne pas vers les soldats du gouverneur, mais vers les consuls en place, qui ont été nommés par lettres patentes expédiées de Paris, et non élus. La foule se porte vers l'Hôtel de Ville, et l'envahit.

– Un mouvement orienté vers les normes: menée par quelques chefs improvisés, la foule rétablit les anciens consuls. Et un conseiller au Parlement, voyant tout le profit à tirer d'elle, se porte, en robe, vers la cabane où l'on perçoit le *piquet* sur la farine, et la fait abattre. La foule exulte, et elle peut être utilisée contre le gouverneur.

– Un mouvement orienté vers les valeurs, enfin: la foule assiège le comte d'Alais dans sa résidence, le fait pratiquement prisonnier, et obtient non seulement la suppression du *semestre*, mais surtout le rétablissement de la liberté des élections consulaires dans toute la province, – l'un des éléments essentiels de son statut.²⁸

On retrouve les trois premiers temps du même schéma dans le déroulement d'une autre journée des barricades, celle qui a lieu à Marseille le 19 juillet 1658. Elle a pour antécédents deux conflits, l'un entre le roi et la province au sujet des charges que doit supporter cette dernière du fait de la présence de troupes; l'autre entre le roi et la ville, portant sur un sujet du même ordre, mais d'importance mineure. Une forte opposition aux consuls, jugés trop dociles au gouverneur de la province, le duc de Mercoeur, s'y affirme de plus en plus violemment. Une émeute, sans gravité, éclate le 13 juillet. Telles sont, pour parler comme les historiens anglo-saxons, les »pré-conditions«; et le »précipitant« est constitué par la décision du gouverneur de faire pénétrer des troupes dans la ville. On voit alors se succéder:

– une panique; car il ne fait de doute pour personne que les consuls vont se servir de des soldats pour faire arrêter leurs adversaires.

– Une explosion d'hostilité dirigée à la fois contre les soldats et contre les consuls en place, aboutissant à des barricades, à un combat aux alentours de l'Hôtel de Ville, à des morts et à l'expulsion des *soldats étrangers*.

– Un mouvement orienté vers les normes: les consuls (d'ailleurs élus selon les modalités légales à Marseille) ne sont pas destitués, mais simplement obligés de conformer leurs décisions ultérieures aux vœux de l'opposition.

Il se produit alors ce que les sociologues anglo-saxons appellent un phénomène de »contrôle social«: les chefs des insurgés se montrent très prudents. Ils font en sorte que l'insurrection n'atteigne pas son stade suprême de développement: elle ne s'attaque pas directement aux représentants de l'autorité royale; ceux-ci, à vrai dire, ne l'en considèrent pas moins comme se trouvant en état de rébellion.

On retrouve le schéma à quatre temps, – cet ensemble de phénomènes étroitement associés, – ce crescendo et cet élargissement, dans des mouvements insurrectionnels français d'époques plus récentes. Ainsi en juillet 1789:

- panique, née de la crainte d'un coup d'Etat de la Cour;
- explosion d'hostilité, dirigée à la fois contre les soldats que l'on sait aux environs de Paris, et contre les brigands que les imaginations leur attribuent comme auxiliaires;

²⁸ Sur cette journée, cf. notre article: Vente d'offices et journée des barricades du 20 janvier 1649 à Aix-en-Provence, in: Provence historique, t. 15, fasc. 59, 1965, pp. 26–63.

- mouvement orienté vers les normes: révolution municipale;
- mouvement orienté vers les valeurs: apparition de la cocarde tricolore, extension en province du courant d'opinion favorable à l'Assemblée.

Ainsi, à partir du 18 mars 1871, à Paris:

- panique, à l'aube, lors de la tentative, d'enlèvement des canons de Montmartre et de Belleville;
- explosion d'hostilité dirigée contre les généraux, contre le gouvernement et contre l'Assemblée réunie à Versailles;
- mouvement orienté vers les normes: révolution municipale, avec l'installation du Comité central de la garde nationale à l'Hôtel de Ville;
- mouvement orienté vers les valeurs: évocation de 93 et apparition du drapeau rouge.

La naissance de la panique et sa transformation en explosion d'hostilité peuvent, ainsi que les développements ultérieurs, être tout à fait spontanés, ainsi que l'action d'individus qui tout à coup déchainent l'enthousiasme d'un groupe par leurs discours, – et s'érigent en chefs.²⁹ Mais une panique peut être provoquée artificiellement, par le tocsin, notamment. Une explosion d'hostilité peut être préparée par des placards ou par des rumeurs organisées. Enfin, des puissants peuvent faire jouer en leur faveur les liens de dépendance et notamment mobiliser leurs domestiques, leurs fermiers et leurs métayers.³⁰ Et l'on retrouve les quatre phénomènes précédemment décrits, – soit isolés, soit groupés par deux, trois ou même quatre, – aussi bien dans les soulèvements organisés et préparés à l'avance que dans ceux qui naissent de la manière la plus spontanée.

Mais alors que ce schéma relativement simple permet de rendre compte de la genèse de tous, il n'en est pas de même en ce qui concerne la participation des différents groupes sociaux à ces mouvements. Et toujours à partir de l'étude des révoltes provençales, je me suis trouvé à distinguer trois groupes, ou plus exactement trois grands types, – chacun d'entre eux présentant un certain nombre de variétés ou de sous-types.

PREMIER TYPE: le mouvement qui se déroule à l'intérieur d'une communauté, qui met aux prises, entre eux, des habitants de la même ville ou du même village. Il présente quatre variétés.

1^{ère} variété: les luttes entre *plus apparens*, entre membres des couches sociales élevés. Entre factions constituées autour d'un noyau familial, mais n'ayant pas de prolongements dans le « menu peuple ». C'est le cas, par exem-

²⁹ Il existe, au sein de toute société, des « révolutionnaires structurels » c'est-à-dire des hommes qui refusent constamment l'ordre établi; qui sont passionnés et prêts, parfois sans s'en rendre compte, à mourir pour les « idées » qu'ils ont faites leurs, et qui se trouvent constamment à l'affût de tout élément susceptible de les confirmer dans leur opposition. Ils savent apercevoir les symptômes de crise, les développer, les exprimer, les proclamer. Ils sont toujours présents et disponibles, toujours actifs. Ce sont les fameux *meneurs* dans l'existence desquels on a parfois vu la cause des révolutions, alors qu'ils ne sont que « les passerelles structurelles entre une situation de crise et un comportement révolutionnaire ». Cf. Jean BAECHLER *Les phénomènes révolutionnaires* (Paris, 1970, p. 242).

³⁰ Ainsi à Paris et à Aix, en 1648 et 1649.

ple, de l'incident survenu en Arles le 8 février 1644: ce sont exclusivement des jeunes nobles qui manifestent contre le Premier consul.³¹ C'est également le cas de l'échauffourée survenue à Draguignan le 23 juillet 1645: elle ne met aux prises que des jeunes gens appartenant à des familles notables.³²

2^e de variété: les luttes entre *menu peuple* et *plus apparens*; entre membres de couches sociales inférieures et de couches sociales élevées. On se trouve en présence d'un clivage »horizontal« de la société, qui peut, par exemple, se manifester à l'occasion d'une baisse autoritaire de salaires: c'est le cas à Cadenet en 1634.³³ Plus souvent, à l'occasion de l'établissement de modalités fiscales défavorables aux pauvres: ainsi à Auriol en 1599, à Tarascon en 1627 et en 1634. A Cadenet, la protestation vient des ouvriers agricoles et elle est dirigée non pas contre les consuls, mais contre les *plus apparens* en bloc: *cadets*, c'est-à-dire fils de famille, et *bourgeois vendangeurs*. A Auriol, le contraste est éclatant entre les consuls et leurs partisans, – tous des *particuliers apparens* notaire, marchand mercier, *maîtres, bourgeois*, – et les opposants, parmi lesquels on relève un maçon, un fûtier, un tisseur à toile, un sergent royal, et surtout un imposant groupe de *travailleurs*.³⁴ A Tarascon, le caractère de mouvements de pauvres des attroupements de 1627 et de 1634 est attesté par le cadastre. Les consuls et leurs partisans appartiennent aux milieux les plus riches de la communauté. Les membres d'un parti d'opposants modérés, groupés autour d'un notaire, sont nettement moins riches. Quant aux opposants radicaux, ils ont pour chefs un bourrelier et un maçon dont les biens ne sont inscrits au cadastre que pour 1/50^eme ou 1/100^eme de la valeur de ceux de l'un des consuls ou de l'un de leurs principaux partisans. Et beaucoup de ces opposants radicaux n'y sont même pas inscrits: sans doute font-ils partie de ceux qui ne possèdent *aucuns biens*, de ces *brassiers* que l'on finit pas exempter de *capage* après la dernière émeute, en 1635.³⁵ Il apparaît donc que

³¹ Pour désigner les deux factions nobiliaires qui s'affrontent en Arles, on emploie les termes de »noblesse ancienne« et de »noblesse moderne«. Ces deux appellations sont, au fond, très impropres: chacune des factions se trouve composée de nobles dont les familles sont d'anciennetés diverses. Elles ont manifestement été inventées par l'une d'elle pour déconsidérer l'autre, et justifier sa propre prééminence dans la ville.

Cf. Lettres et mémoires adressés au Chancelier Séguier, page 670.

On aimerait connaître les fortunes des nobles des deux partis. Mais pour Arles, il n'existe pas de cadastre d'une année proche de 1644. Cf. Arch. comm., CC 18 est un cadastre de 1473, CC 19 un cadastre de 1679. Tout ce que l'on peut dire, c'est que toutes les familles dont des membres ont pris part aux luttes politiques de 1643–1644 sont propriétaires de biens importants dans le terroir en 1679 et qu'un certain nombre d'entre elles l'étaient déjà en 1473.

³² Arch. comm., BB 25 fol. 92 vo, 133 vo, et ss, 137. – A. D Var, B 368 (aux dates des 22 et 24 juillet 1645).

³³ Arch. comm., BB 8 fol. 354 vo.

³⁴ Arch. comm., BB 7 fol. 132 vo.

³⁵ Arch. comm., CC 48 à 53 (cadastres). Les biens des familles consulaires sont encadrés pour plusieurs centaines de livres cadastrales; ceux des chefs des opposants les plus radicaux, entre 2 et 6 livres.

le modèle auquel se réfère Boris Porchnev peut, dans certains cas, au moins, fournir une explication valable. Toutefois, ces cas sont fort rares: on ne peut en relever plus d'une dizaine, dans toute la Provence, entre 1596 et 1715, – sur un total, nous l'avons vu, de 374 mouvements insurrectionnels.

3^{ème} variété: une faction de *plus apparens* contre un groupe d'action comprenant d'autres *plus apparens* et des éléments du *menu peuple*.

Cet appel aux couches inférieures (voire aux plus défavorisées) de la population constitue une pratique assez fréquente, et très mal vue, non seulement de la part de la faction adverse, mais aussi de la part des neutres. Le 8 février 1644, la manifestation des jeunes nobles arlésiens contre le Premier consul sème l'alarme parce qu'elle a lieu le premier jour de la perception d'un *piquet* sur la farine, et parce qu'on craint qu'elle aie pour dessein *de soulever les plus mutins et menu peuple sous prétexte de la cherté du bled*.³⁶ A Draguignan, le 21 mai 1646, l'opposition réussit à empêcher une délibération du Conseil concernant les futures modalités fiscales en introduisant dans l'Hôtel de Ville des *paysans, vigneronns et autres . . . menans du bruict et crieries en désordre*, – une *multitude de peuple* mobilisée d'autant plus facilement que l'on se trouvait en période de relative *dixette* et de hausse du prix du blé.³⁷ Il peut arriver également que riches et pauvres, nobles et roturiers se trouvent coalisés; étroitement unis par une autre facteur: la religion. Ainsi à Salon en août 1615. Une faction de nobles catholiques s'oppose à une faction de nobles protestants. Et la faction catholique trouve facilement des alliés, des troupes, parmi le *menu peuple* des paysans. Les circonstances (non pas d'ordre économique mais d'ordre politique, cette fois) s'y prêtent: Louis XIII devant se rendre en Guyenne pour épouser l'infante d'Espagne, plusieurs princes se sont, – selon la formule consacrée, – *absentés de la Cour*, c'est-à-dire qu'ils sont entrés en rébellion, lançant un manifeste auquel a répondu, d'ailleurs, une déclaration royale. A Salon la peur du seigneur huguenot et celle d'une reprise de la guerre civile redeviennent vivantes dans les esprits. Une fausse manoeuvre d'un noble protestant provoque un réflexe collectif, aussi violent qu'immédiat, une véritable résurrection de l'esprit de la Ligue. A ses adversaires, les nobles catholiques, se joint, prêtre en tête, une troupe suffisamment nombreuse et persévérante pour assiéger durant quatre jours une soixantaine d'hommes retranchés dans un groupe de maisons. Le petit clan familial catholique s'est trouvé brusquement grossi de nouveaux partisans, sortis de l'indifférence ou de la neutralité.³⁸

4^{ème} variété: la lutte de deux groupes d'action, – chacune des deux factions disposant de troupes recrutées dans le *menu peuple*. L'exemple le plus

³⁶ Bibliothèque municipale d'Arles, ms 424 (Relation du notaire Esprit Blanc.)

³⁷ Arch. comm., BB 25 fol. 179–183.

³⁸ Cf. notre article: Les luttes de factions à Salon de 1608 à 1615, in: Provence historique, tome 18, fasc. 73, 1968, pp. 293–311.

caractéristique en est fourni par la vie politique marseillaise au cours des quelque vingt années qui suivent la fin de la guerre civile.

Deux partis s'affrontent à propos des énormes dettes contractées par la ville au cours des cinq ans de dictature ligueuse (1591–1596). L'un d'eux, dont le noyau est constitué de détenteurs de créances, souhaite leur rapide amortissement au moyen d'une fiscalité qui frapperait surtout d'une part les biens fonciers et immobiliers, et d'autre part la masse des consommateurs de viande et de blé, par le jeu de taxes indirectes. Le parti adverse se pose en défenseur de ces deux catégories d'habitants. Il proclame que ces modalités fiscales épargnent outrageusement les bénéficiaires des négociants et vont même jusqu'à contester la légalité des dettes contractées en un temps où la ville se trouvait en rébellion contre le roi légitime. Ce conflit dure plus de vingt ans, et met aux prises (notamment en 1603, 1606, 1609, 1616, 1618) deux partis qui ne sont jamais composés, à aucun moment, l'un d'une majorité de pauvres et l'autre d'une majorité de riches ou de personnes de fortune moyenne. Dans chacun des deux groupes d'hommes qui les dirigent, on trouve des membres de familles dont la noblesse est incontestée, – les Cabre, les Albertas, – des anoblis récents, – les Libertat, les Cipriani, – enfin de nombreux titulaires de seigneuries dont on ne peut savoir s'ils prétendent ou non à la qualité de nobles; des membres de familles qui ont fourni des consuls; qui sont alliées les unes aux autres par de multiples mariages ainsi qu'avec des familles d'officiers des Cours Souveraines d'Aix. Le problème des dettes de la ville n'est peut-être que le prétexte d'une lutte dont le motif véritable pourrait bien n'être que l'ambition, la passion de dominer. Toutefois, si les deux factions présentent plusieurs caractères communs, elles contrastent très vivement sur un point essentiel: les intérêts économiques défendus par chacune d'elles. Le parti *hostile aux dettes* défend essentiellement, sinon exclusivement, ceux des hommes de terre ferme, tandis que le Commerce et les partisans du paiement des dettes s'efforcent de rejeter le poids de ces dernières sur la masse des paysans du terroir, des artisans et des propriétaires de terres et d'immeubles. Les deux factions font appel, l'une comme l'autre, aux couches modestes de la société marseillaise, mais pas aux mêmes catégories professionnelles. Les troupes du parti hostile aux dettes se composent surtout, en 1603, de paysans du terroir; en 1609, d'artisans; en 1616 et 1618, il tente de coaliser les intérêts terriens contre les intérêts maritimes et commerciaux. Tout au long de son existence, au contraire, le parti opposé apparaît pleinement solidaire de ces derniers. En 1606, lorsque ses membres tentent de soulever la population contre leurs adversaires, alors maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ils placent à leur tête les Juges du Commerce, et ne rassemblent autour d'eux que des marins et des marchands. Ce parti peut compter sur l'appui du lieutenant de la Sénéchaussée, – rival de ce lieutenant de l'Amirauté avec lequel marchands, pêcheurs et marins se trouvent si souvent en conflit. L'officier juge des procès de terre ferme se

trouve de leur côté, tandis que celui qui arbitre les contestations nées de la mer appuie leurs adversaires. En résumé, les deux factions comprennent des officiers royaux d'importance équivalente, des personnes ou des familles d'égale dignité, mais les unes plus soucieuses d'intérêts maritimes et commerciaux, les autres d'intérêts fonciers et immobiliers. L'étude des conflits internes de Marseille révèle un clivage «vertical» de la société, l'affrontement de deux groupes d'action rassemblant des nobles et des roturiers, des riches et des pauvres, – mais qui présentent tous un dénominateur commun: le désir de défendre certains intérêts économiques et financiers.³⁹

SECOND TYPE: le mouvement qui exprime l'hostilité de la communauté à l'égard d'un élément extérieur, considéré comme un intrus ou même comme un ennemi. Il semble, à première vue, plus simple, et susceptible d'être ramené à un schéma unique: à la suite d'un acte d'hostilité, ou d'une altercation, la communauté s'opposerait à une personne ou à un groupe suspect de vouloir attenter soit à la vie ou à la liberté de ses membres, soit à leurs biens, soit à leurs droits. Et sa réaction serait à la fois unanime, spontanée et brutale. De fait, cette conception peut être valable pour rendre compte des crises de colère qui soulèvent parfois une population excédée par les violences des soldats. Mais ce n'est là qu'un cas parmi d'autres. Prise dans son ensemble, la réalité se révèle, une fois encore, beaucoup plus complexe. Tout d'abord, il ne semble pas qu'aucune communauté apparaisse d'une parfaite unanimité dans l'action. A côté de meneurs, d'éléments audacieux ou violents, il existe toujours des prudents ou de timorés qui se contentent d'être spectateurs ou même qui s'enfuient dès qu'ils pressentent l'approche d'un incident. Il peut exister également, au sein de certaines communautés, des personnes ou des familles qui sont favorables à son adversaire: officiers ou tenanciers du seigneur, clientèle ou parti que tel autre entretient dans une ville.⁴⁰ Il arrive donc que des émeutes que l'on pourrait être tenté (en se fondant sur leurs caractères externes) d'assimiler à des luttes de clans locaux, constituent, en réalité, des épisodes de la lutte de la majorité de la population contre un seigneur voisin, qui pousse ses hommes de paille vers le consulat. En outre, élément supplémentaire de complication, on constate qu'une communauté peut trouver, contre son adversaire, un appui extérieur à elle, – par exemple, au seigneur ou au manieur d'argent qui la brime, opposer un autre seigneur. Outre l'habituelle variété de formes, ces mouvements présentent des degrés étonnamment divers de durée, d'intensité et de gravité, qui doivent être mis en rapport, sans doute, avec l'inégale dureté des conditions de vie, avec les bonnes ou mauvaises récoltes, avec les circonstances politiques générales, mais aussi avec l'ori-

³⁹ Cf. Histoire de Marseille, op. cit., pp. 171–173.

⁴⁰ Les deux partis qui s'affrontent à Toulon entre 1605 et 1619, les *Pommiers* et les *Poiriers* ne sont autres que le parti de la communauté et celui d'un seigneur voisin, Gaspard de Forbin, sieur de Saint-Cannat.

gine et la nature de l'élément extérieur par lequel la communauté se juge menacée. Qu'elle agisse de manière réfléchie ou spontanée, son action ne s'adapte pas moins à la force et au caractère de l'adversaire. Et c'est à partir de ce critère qu'il apparaît possible de distinguer, dans ce second type, quatre variétés de mouvements insurrectionnels.

1^{ère} variété: contre le *forain*, c'est-à-dire contre l'étranger à la communauté. Il peut être un propriétaire qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés, et, allié à d'autres, s'efforcer d'échapper aux charges qui incombent aux habitants de la commune, – voire de la dominer, en poussant des hommes de paille vers le consulat. Il arrive que la population, excédée, s'insurge: ainsi à Rognes, en 1673.⁴¹ Il arrive aussi qu'un forain prenne à ferme une ou plusieurs taxes locales, qu'il outre passe ses droits, et que se produise une vive réaction populaire qui l'oblige à s'enfuir.⁴²

2^e variété: contre une autorité ancienne, l'une de celles avec lesquelles la communauté entretient des relations depuis des siècles: l'évêque, le seigneur. Mais le mouvement anti-seigneurial ne s'insère pas, lui-même, dans un schéma unique; et il est possible de distinguer quatre combinaisons des forces en présence.

Premier cas, le plus classique: l'ensemble des habitants d'une communauté en conflit avec le seigneur; conflit pouvant aller du procès à la violence matérielle, voire à l'*esmotion populaire*, et très exceptionnellement au meurtre du seigneur.⁴³

Second cas: une partie des membres de la communauté contre une autre partie d'entre eux, qui se trouve soutenue par le seigneur. Il comportera plusieurs nuances selon l'importance plus ou moins grande de ce parti seigneurial, qui peut être réduit aux fermiers du seigneur; plus large, au point, par exemple, de s'étendre à toute une agglomération: ainsi à Solliès, où le seigneur s'appuie sur le village neuf de Solliès-Pont, situé près de son château, contre le vieux centre de Solliès-Bourg.⁴⁴

Troisième cas: les deux partis qui s'affrontent au sein d'une communauté sont l'un et l'autre composés des tenanciers, des clients et des hommes de paille de deux co-seigneurs. Ainsi, dans la seigneurie de Rians, partagée

⁴¹ Cf. Musée Arbaud (Aix) ms 1942 et la thèse de Roger LIVET: *Habitat rural et structures agraires en Basse-Provence* (Aix, 1962) pp. 155–158.

⁴² Arch. dep. des Bouches-du-Rhône, B 2711 (à la date du 14 janvier 1611). A Istres, la veuve de l'un des co-seigneurs de la ville et l'un de ses domestiques ont contribué à chasser le fermier d'une taxe locale.

⁴³ Un évêque de Marseille, Ragueneau, est assassiné à Signe (dont il était seigneur) en 1603, par plusieurs villageois agissant de sang-froid. C'est là, semble-t-il, l'aboutissement de longs procès entre la communauté et son seigneur. Et un cas presque unique.

⁴⁴ OCTAVE TEISSIER *Un épisode de l'histoire des communes. Quatre cents ans de luttes entre les seigneurs et les bourgeois de Solliès*, in: *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan* tome VI, 1867, pp. 161–211.

entre le maréchal de Créqui et un conseiller au Parlement, Raynaud Fabri, sieur de Callas.⁴⁵

Quatrième cas: il arrive, mais exceptionnellement, que des communautés paysannes trouvent contre leur seigneur l'appui d'une coalition d'éléments extérieurs. En 1630, lors de l'insurrection des *Cascaveu*, le neveu d'un Président au Parlement réussit à entraîner dans Aix des groupes de paysans de villages voisins: Pélissanne, Saint-Cannat, Ventabren, Eguilles. Après une nuit d'agitation et de fête, ces villageois, auxquels se sont joints de citadins, s'en vont ravager les bois situés autour du château de la Barben, propriété d'une branche de la famille de Forbin avec laquelle leurs communautés se trouvaient en conflit.

3ème variété: contre l'autorité judiciaire, administrative, fiscale ou militaire de l'Etat. Il présente lui aussi de multiples aspects, de la *recourse de prisonnier* jusqu'aux révoltes contre l'enrôlement forcé des pêcheurs dans la marine royale. Il est surtout violent et sanglant lorsqu'il revêt la forme d'un affrontement entre paysans et soldats. Mais même dans ce cas, il n'est pas possible d'en rendre compte au moyen d'un schéma unique: il est nécessaire de distinguer quatre cas. Car les soldats et les civils sont rarement seuls en présence les uns des autres.

Premier cas: le plus simple, le choc entre soldats et *habitans*, sans intervention d'aucune autorité, choc provoqué soit par le comportement des troupes, soit par l'enrôlement plus ou moins forcé de jeunes hommes.⁴⁶

Second cas: le choc entre soldats et *habitans*, ces derniers bénéficiant de l'appui d'une autorité locale, – consulaire, judiciaire ou seigneuriale, comme à Saint-Etienne-les-Orgues le 13 avril 1690.⁴⁷

Troisième cas: le choc entre soldats et *habitans* interrompu par la collaboration des autorités civile et militaire. Ainsi à Hyères le 2 janvier 1709.⁴⁸

Quatrième cas: la querelle entre autorité civile et autorité militaire entraînant un choc entre soldats et habitants, comme à Antibes le 17 août 1686.⁴⁹

4ème variété: le mouvement xénophobe, – il faut donner à ce terme son sens plein, – l'émeute dirigée contre un élément étranger non seulement à la

⁴⁵ Biblioth. Inguimbertaine (Carpentras) ms 1867 pp. 776–777; ms 1881 fol. 606 et 614. – B. N., coll. Dupuy, t. 663 fol. 116. – Arch. départementales des Bouches-du-Rhône, C 10 fol. 331 vo. – Cf. Augustin ROUX, Une transaction entre Peiresc et les habitants de Rians, in: Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1958, pp. 489–504.

⁴⁶ Exemples caractéristiques à Saint-Rémy en 1702, cf. B. N., ms frs 8873 fol. 370, et à Monsohier, près d'Arles, en 1706, cf. B. N., ms frs 8882 fol. 514.

⁴⁷ Arch. départementales des Alpes de Haute-Provence, B 2162 (liasse; à la date du 14 avril 1690) et B 1157 (liasse; à la date du 15 avril 1690).

⁴⁸ A. N., G7 473 (lettre et procès-verbal du 2 janvier 1709).

⁴⁹ Arch. départementales des Bouches-du-Rhône, C 2189 fol. 190.

communauté et à la province, mais aussi au royaume et peut-être à la Chrétienté. Le meilleur exemple en est constitué par le massacre de l'ambassade turque d'Alger, à Marseille, le 14 mars 1620. Mais les mouvements dirigés contre les Bohémiens de passage dans différents villages, même s'ils sont d'une ampleur et d'une gravité bien moindres, relèvent également de cette variété de notre second type.

TROISIÈME TYPE : le rassemblement de forces dépassant le cadre de la communauté et dirigé contre les interventions du pouvoir central dans la vie de la province. Il apparaît à la fois comme une variante et comme un élargissement du type précédent. Il comprend les mouvements plus amples et plus complexes qui opposent au pouvoir central certains des corps qui représentent la province et parlent habituellement en son nom, ainsi qu'un certain nombre de communautés. Il peut arriver que le plus grande partie de la province demeure calme, et se contente d'apporter une tacite approbation aux déclarations et à l'action de ses représentants. Il arrive que des actes de violence soient commis sur les personnes d'agents du pouvoir central, ou que l'on use de menaces ou de diverses voies de contrainte à leur égard. Il arrive que certains habitants de la province soient traités de la même façon, parce qu'on les soupçonne de complaisance, voire de connivence avec elles, – ou simplement parce que leurs ennemis les présentent comme tels. En Provence, on se trouve en présence, à quatre reprises, – en 1630, en 1634, de 1649 à 1653, et enfin en 1658 et 1659, – de groupes d'événements répartis sur des périodes de longueurs très différentes, qui comportent à la fois un aspect de révolte provinciale contre la pouvoir royal, avec des épisodes plus ou moins nombreux et dispersés, – et d'autre part un aspect de réveil de multiples querelles locales. Chacun de ces quatre ensembles apparaît composé d'un certain nombre de mouvements insurrectionnels relevant soit du premier, soit du second des types qui ont été précédemment définis, imbriqués les uns dans les autres et, en dernière analyses, indissociables. Le déchaînement subit des factions urbaines à Aix en 1630, à Marseille en 1634, dans ces deux villes et ailleurs, – notamment en Arles et à Draguignan au cours de la Fronde et de l'arrière-Fronde, – pourrait sembler a priori bien éloigné de l'objet du conflit qui oppose certaines autorités locales et le pouvoir central. Mais en fait, entre le conflit Paris-province et les luttes internes des communautés, la liaison est directe. Le thème de la défense des privilèges de la province est utilisé fougusement ou habilement par certaines factions locales, parce qu'elles le savent susceptible de raillier autour de lui des partisans plus nombreux, plus résolus, – et parce qu'elles pensent pouvoir ainsi triompher de leurs adversaires, assimilés à des »traîtres au pays«. L'opposition juridique passe sur la place publique et réveille des luttes locales. On retrouve parfois, au XXe siècle, le même coude à coude dans la revendication, le même caractère fédérateur de la violence. Ainsi en 1907, on voit se dessiner et s'affirmer, en Languedoc,

une coalition rassemblant, contre le gouvernement Clémenceau, des éléments politiques et sociaux fort différents, mais présentant le trait commun de vivre de la viticulture: grands propriétaires, ouvriers agricoles, négociants. Politiquement, les manifestants affirment qu'ils groupent «ceux qui aiment la République, ceux qui la détestent, et ceux qui s'en foutent». Une entente tacite rassemble les notables royalistes, dont le journal *l'Eclair*, à Montpellier, développe le programme, et le parti socialiste en pleine croissance. A Montpellier, l'évêque, Mgr de Cabrières, accueille les manifestants dans sa cathédrale. Mais il est aussi des éléments rebelles à la coalition: les radicaux, avec Albert Sarraut, continuent à soutenir Clémenceau, au moins quelque temps. Et dans le Biterrois, les vigneron en colère déboulonnent les rails de la Compagnie du Midi, accusée de complicité avec le gouvernement.⁵⁰

Telle est, établie à partir des incidents qui se sont déroulés en Provence entre 1596 et 1715, la typologie des mouvements insurrectionnels que nous proposons. Elle pourra paraître de quelque complication. Mais ceci tient au fait que ces événements, si modestes soient-ils parfois, ne sont jamais très simples. Et cette typologie, au demeurant, entend traduire des relations entre des éléments fournis par des documents, non pas entre de pures créations de l'esprit: il est donc normal qu'elle n'aie ni la sèche beauté, ni la symétrie parfaite des constructions a priori.

⁵⁰ Emmanuel LEROY-LADURIE, *Histoire de Languedoc* (Paris, 1962) pp. 116-117.